

CANADA

TREATY SERIES, 1950

No. 6

EXCHANGE OF NOTES

(March 24 and 25, 1950)

BETWEEN

CANADA AND DENMARK

CONSTITUTING

AN AGREEMENT CONCERNING
SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING
OUT OF THE WAR

Effective March 25, 1950

RECUEIL DES TRAITÉS 1950

N° 6

ÉCHANGE DE NOTES

(24 et 25 mars 1950)

ENTRE

LE CANADA ET LE DANEMARK

COMPORTANT

UN ACCORD CONCERNANT LE
RÈGLEMENT DES CRÉANCES NÉES
DE LA GUERRE

En vigueur le 25 mars 1950



OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.

KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY

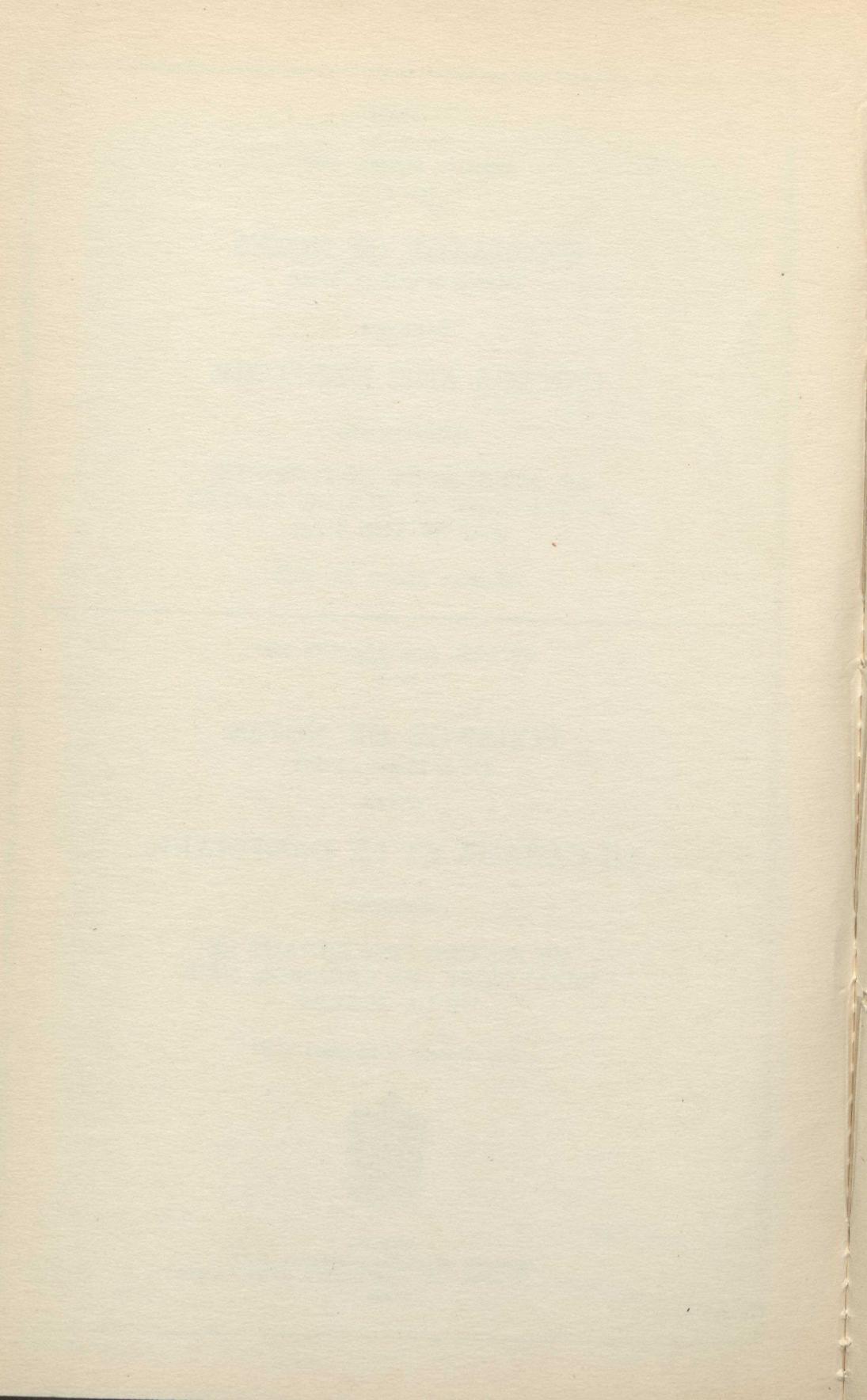
1950

53 788 249

b 318089x

53 788 291

b 3180931



CANADA

TREATY SERIES, 1950

No. 6

EXCHANGE OF NOTES

(March 24 and 25, 1950)

BETWEEN

CANADA AND DENMARK

CONSTITUTING

AN AGREEMENT CONCERNING
SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING
OUT OF THE WAR

Effective March 25, 1950

RECUEIL DES TRAITÉS 1950

N° 6

ÉCHANGE DE NOTES

(24 et 25 mars 1950)

ENTRE

LE CANADA ET LE DANEMARK

COMPORTANT

UN ACCORD CONCERNANT LE
RÈGLEMENT DES CRÉANCES NÉES
DE LA GUERRE

En vigueur le 25 mars 1950



OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY

1950

CANADA

TREATY SERIES, 1920

No. 6

EXCHANGE OF NOTES
(March 24 and 25, 1920)

BETWEEN

CANADA AND DENMARK

CONCERNING

AN AGREEMENT CONCERNING
SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING
OUT OF THE WAR

EXCHANGES MARCH 25, 1920

SUMMARY

	Page
I. Note dated March 24, 1920, from the Minister of Foreign Affairs of Denmark to the Canadian Minister in Denmark.....	4
II. Note, dated March 25, 1920, from the Canadian Minister in Denmark to the Minister of Foreign Affairs of Denmark.....	6

LE CANADA ET LE DANEMARK

COMPROMIS

DE LA GUERRE
REGLLEMENT DES CRÉANCES NÉCESSAIRES
UN ACCORD CONCERNANT LE

EXCHANGE DE NOTES MARS 1920



OTTAWA,
THE MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
KING'S PRINTERS AND CONTROLLER OF STATIONERY
1920

EXCHANGE OF NOTES (MARCH 24, 1950) BETWEEN CANADA
AND DENMARK CONSTITUTING AN AGREEMENT CONCERNING
THE EXCHANGE OF CLAIMS ARISING OUT OF THE WAR
LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DE LA GUERRE.

THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS
OF CANADA AND
THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK,

Government of Canada and Government of Denmark,
Ministry of Foreign Affairs
Foreign Affairs, March 24, 1950.

The Canadian government of the 24th day of March 1950, having been
in agreement with the Danish government concerning the exchange
of claims arising out of the war between Canada and Denmark, has agreed
to exchange the following claims of the Danish Government on one side
particulars of which are set forth below, for the exchange of claims
of the Canadian government on the other side, particulars of which are set
forth below.

I have the honor to confirm that the exchange of claims
set forth below is made in my name of August 24, 1950, according
to which the total amount due by Denmark to Canada is
one thousand four hundred and twenty dollars, plus interest
and costs, to be paid to the Canadian government.

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 24 mars 1950, adressée par le Ministre des Affaires étrangères du Danemark au Ministre du Canada au Danemark.....	5
II. Note, en date du 25 mars 1950, adressée par le Ministre du Canada au Danemark au Ministre des Affaires étrangères du Danemark.....	7
(1) Cet accord concerne le point (3) de l'Article 14 du Traité Commercial entre le Canada et le Danemark signé à Ottawa le 24 mars 1949, dans lequel les deux parties ont convenu de faire échange de leurs réclamations mutuelles basées sur les deux dernières années.	
(2) La convention entre les deux parties prévoit que l'échange de réclamations sera effectué par l'émission d'un chèque à l'ordre de la Banque nationale du Danemark.	
(3) La convention entre les deux parties prévoit que l'échange de réclamations sera effectué par l'émission d'un chèque à l'ordre de la Banque nationale du Danemark.	

En ce qui concerne le point (3), les autorités compétentes
de chaque pays devront établir un règlement pour assurer
l'émission d'un chèque à l'ordre de la Banque nationale du Danemark
à l'effet de verser la somme équivalente à celle des réclamations
mutuelles basées sur les deux dernières années.

La Banque nationale du Danemark n'a pas été en mesure
de déterminer la somme exacte des réclamations mutuelles
qui devraient être échangées, mais elle a déterminé que la somme
d'un million de couronnes danoises devrait être suffisante pour couvrir
toutes les réclamations mutuelles.

La Banque nationale du Danemark a déterminé que la somme
d'un million de couronnes danoises devrait être suffisante pour couvrir
toutes les réclamations mutuelles.

GUSTAV RASMUSSEN

**EXCHANGE OF NOTES (MARCH 24 AND 25, 1950) BETWEEN CANADA
AND DENMARK CONSTITUTING AN AGREEMENT CONCERN-
ING SETTLEMENT OF CLAIMS ARISING OUT OF THE WAR.**

I

*The Minister of Foreign Affairs of Denmark
to the Canadian Minister in Denmark*

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

φ P. I. Journal Nr. 87. x. 21. f

COPENHAGEN, March 24, 1950.

MONSIEUR LE MINISTRE,

The final settlement of the Canadian military relief credits was discussed at a meeting on the 20th February last in the Ministry of Foreign Affairs between you and representatives of the Canadian Minister of Finance on one side and representatives of the Danish Government on the other side.

I have the honour to confirm that at this meeting agreement was reached on the following:

I. The statement made in my note of August 3rd last, according to which the total amount payable by Denmark for military relief is calculated at Danish kr. 47,371,178, was examined and found to be acceptable as the basis for the settlement.

II. Of the 5 per cent of said amount due to Canada, kr. 2,368,558.90, an amount of 1 mill. kr. has already been transferred to the Canadian Government's account with the Danmarks Nationalbank, and at the meeting the Canadian Representatives agreed to accept another million kroner to be credited this account, bringing the total amount up to 2 mill. kr. according to preliminary arrangements discussed early in 1949.

III. It was furthermore agreed to transfer the remaining balance, kr. 368,558.90, in U.S.\$ 76,798.94, to the Canadian Ministry of Finance in Ottawa (the conversion of the krone amount into U.S. dollars being effected at the rate of 1 U.S. \$=kr. 4.79901).

IV. The transfer of the 1 mill. kr. and the U.S.\$ 76,798.94 will take place at the beginning of April.

V. The Canadian Government's krone-account with the Danmarks Nationalbank may be used for the following purposes:

- (1) Current expenses of the Canadian Government in Denmark;
- (2) Expenses in this country by Canadian citizens for educational and cultural purposes;
- (3) For conversion into soft currencies by mutual agreement between our two Governments.

With regard to (3), the Danish authorities have already agreed, cf. my note of August 3rd last, to place at your disposal the equivalent in French francs of Danish kr. 150,000 out of the kr. 1 mill. to be transferred to the account with the Danmarks Nationalbank.

I would propose that this note and Your Excellency's reply in similar terms should be regarded as formally placing on record the understanding arrived at in this matter.

I avail myself of this opportunity to renew to you, Monsieur le Ministre, the assurance of my highest consideration.

GUSTAV RASMUSSEN

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (24 ET 25 MARS 1950) ENTRE LE CANADA ET
LE DANEMARK COMPORTANT UN ACCORD CONCERNANT
LE RÈGLEMENT DES CRÉANCES NÉES DE LA GUERRE.

I

*Le Ministre des Affaires étrangères du Danemark
au Ministre du Canada au Danemark*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

φ P. I. Journal Nr. 87. x. 21. f

COPENHAGUE, le 24 mars 1950.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le 20 février dernier, au Ministère des Affaires étrangères, vous avez discuté avec des représentants du Ministère des Finances du Canada et d'autre part des représentants du Gouvernement danois le règlement définitif des crédits canadiens d'aide militaire.

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'à cette réunion les parties se sont mises d'accord sur ce qui suit:

I. Le montant total payable par le Danemark pour l'aide militaire, que ma note du 3 août dernier établissait à 47,371,178 couronnes danoises, a été examiné et trouvé acceptable comme base de règlement.

II. Sur les 5 p. 100 de ladite somme qui sont dus au Canada, soit 2,368,558.90 couronnes, un montant de un million de couronnes a déjà été versé au compte du Gouvernement canadien à la *Danmarks Nationalbank*: à la réunion susdite, les représentants du Canada sont convenus d'accepter un autre million de couronnes, qui sera également versé à ce compte et en portera le total à deux millions de couronnes, en conformité des arrangements préliminaires discutés au début de 1949.

III. Il a été convenu en outre de transférer le solde du crédit (368,558.90 couronnes) en dollars américains (\$76,798.94) au Ministère des Finances du Canada à Ottawa, la conversion de la couronne en dollars américains se faisant au taux de un dollar américain pour 4.79901 couronnes.

IV. Le transfert du second million de couronnes et de la somme de \$76,798.94 en dollars américains s'effectuera au début d'avril.

V. Le compte en couronnes du Gouvernement canadien à la *Danmarks Nationalbank* pourra être employé aux fins suivantes:

- (1) Dépenses courantes du Gouvernement canadien au Danemark;
- (2) Dépenses pour fins d'éducation et de culture effectuées dans ce pays par des citoyens canadiens;
- (3) Conversion en monnaies faibles après accord entre nos deux Gouvernements.

En ce qui concerne le point (3), les autorités danoises sont déjà convenues, comme vous l'indiquait ma note du 3 août dernier, de mettre à votre disposition en francs français l'équivalent de 150,000 couronnes danoises, sur le million de couronnes qui seront transférées au compte du Gouvernement canadien à la *Danmarks Nationalbank*.

Je proposerais que la présente note et la réponse en termes analogues de Votre Excellence soient considérées comme consignant formellement l'accord réalisé à ce sujet.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

GUSTAV RASMUSSEN

EXCHANGE OF NOTES
ON MARCH 25, 1950 BETWEEN CANADA
THE DANISH MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS AND
THE CANADIAN MINISTER OF DEFENCE IN THE
REPUBLIC OF DENMARK

II

*The Canadian Minister in Denmark
to the Minister of Foreign Affairs of Denmark*

CANADIAN LEGATION

COPENHAGEN, March 25, 1950.

EXCELLENCY,

I have the honour to acknowledge receipt of your Note of March 24th, 1950, your reference File No. 87.X.21.f, in which you refer to the final settlement of the Canadian Military Relief Credits in the following terms:

(See Note No. I)

"The final settlement to be transferred to the account with the Danmarks Nationalbank."

Acting on instructions from my Government, I hereby confirm that the proposals set forth in Your Excellency's Note are acceptable to the Government of Canada, and affirm that your Note of March 24th, 1950, together with this reply, shall be regarded as placing on record the understanding arrived at in this matter.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

DR. HENRY LAUREYS

GUSTAV RASMUSSEN

GUSTAV RASMUSSEN

II

*Le Ministre du Canada au Danemark
au Ministre des Affaires étrangères du Danemark*

LÉGATION DU CANADA

MONSIEUR LE MINISTRE,

COPENHAGUE, le 25 mars 1950

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note du 24 mars 1950 portant rappel de votre dossier N° 87.X.21.f, par laquelle vous vous référez au règlement définitif des crédits canadiens d'aide militaire dans les termes qui suivent:

(Voir Note N° I)

"Le 20 février dernier, qui seront transférées au compte du Gouvernement canadien à la *Danmarks Nationalbank*."

En conformité des instructions reçues de mon Gouvernement, je vous confirme que les propositions énoncées dans la note de Votre Excellence agréent au Gouvernement du Canada, et que votre note du 24 mars 1950 et ma réponse seront considérées comme consignant formellement l'accord réalisé à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DR HENRY LAUREYS

Le Ministre du Commerce du Brésil
au Ministre des Affaires étrangères du Danemark

L'ÉMISSION DU CINQ

GOUVERNEMENT le 29 mars 1850

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Gouvernement brésilien a l'honneur de faire à Votre Honneur le rapport suivant
de son vote dessier N° 82 X 51, fait vendredi sous voix secrète, auquel il a été adopté
d'unanimité, que l'émission de la loi qui établit une compagnie à responsabilité limitée

(LAW OF MARCH 25, 1850.)

"Le 20 (avril) dernier, pour faciliter l'accès
au commerce du Gouvernement, et dans lequel il a été décidé
que l'assemblée générale de la nouvelle compagnie, si elle a voté
l'autorisation de ses investissements, devra se réunir le 1^{er} juillet de l'année prochaine, et que
la compagnie sera autorisée à emprunter jusqu'à 100 000 francs pour l'acquisition
du Gouvernement du Canada, et d'autre chose au plus tard le 31 mars 1850, et qu'il pourra
soit considérée comme créancière du Gouvernement, lorsque c'est le cas, soit
qu'il fasse partie de la compagnie, lorsque ce sera le cas." (See page 10)

Le Gouvernement, dans son avis, a déclaré que l'assemblée générale de la compagnie
de l'Union, ou de toute autre compagnie, ne devrait pas être tenue à l'ouverture de la session
du Gouvernement, mais à une date ultérieure.

DR. HENRY LAUREYS

DR. HENRY LAUREYS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01016045 8

